



Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond Inc.

1000, rue Champoux, St-Albert, (Québec) J0A 1E0

Tel: (819) 353-2361 Fax: (819) 353-2740

Email: ssad@ssad.qc.ca site: www.ssad.qc.ca

L'info Sylvicole

NOVEMBRE, 2010

Mot du Président

Chers actionnaires de la SSAD,



Comme vous le savez, le Conseil d'Administration de la SSAD qui est à l'affût de nouvelles sources de revenus pour la compagnie, avait choisi au cours de l'été, de démarrer une usine de production de granules de bois destinées au chauffage. Cette décision était fortement influencée par la grande disponibilité pour la SSAD, de bois propice à cette production. L'invitation à notre porte-ouverte du 23 octobre, à notre usine de Daveluyville, a suscité beaucoup d'intérêt, à la fois chez nos actionnaires et chez les autres utilisateurs.

Bien que les principaux équipements soient déjà installés, nous comptons démarrer la production en janvier prochain, soit le temps requis pour compléter les installations et en ajuster le fonctionnement.

Je tiens à remercier les membres du CA qui ont contribué chacun à leur façon à la réalisation du projet. Un merci tout spécial s'adresse à notre directeur général, M. Jean Page, qui a su choisir les équipements appropriés à nos besoins et à coordonner l'installation des équipements de façon très fonctionnelle.

Je profite de ce communiqué pour transmettre à chacun de vous, les actionnaires, l'invitation à promouvoir l'utilisation des granules SSAD auprès de vos amis et connaissances. Merci à l'avance pour votre collaboration ainsi qu'un joyeux temps des fêtes à tous.

Germain Hamel, Président

POSTE PUBLICATIONS - N° 40704038



Mot du Directeur Général



Bonjour,



Je vous entretiendrai principalement de trois sujets. Le budget d'aménagement de la SSAD, le rendez-vous sur la forêt privée et notre usine de granules.

Le budget d'aménagement de la SSAD

Comme je vous l'annonçais en août dernier, nous avons subi des coupures importantes de notre budget. Dès juin, nous avons dû remercier deux aides techniques qui supportaient l'équipe de techniciens réguliers. En septembre, après avoir réévalué nos besoins en personnel régulier, nous avons encore dû réduire notre équipe technique.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, le budget qui nous est confié par l'Agence forestière est presque entièrement réalisé. Pour la facturation du budget nous procéderons dans l'ordre des travaux terminés et prêts à facturer, nous conserverons toutefois un montant afin de facturer l'ensemble des plans d'aménagement forestier. Les travaux qui ne pourront être facturés d'ici le 31 mars le seront sur le budget de l'an prochain. Cet hiver, l'équipe technique se concentrera sur la vérification des travaux réalisés et sur la confection des plans d'aménagements.

Afin que nous puissions nous rendre à la prochaine saison sans trop affecter les finances de la compagnie, nous sommes à présenter une demande de temps partagé à Ressources humaines et Développement des compétences Canada, sans quoi nous nous verrons malheureusement obligés à procéder à d'autres réductions de personnel.

« Le rendez-vous sur la forêt privée »

Bien avant l'adoption du nouveau régime forestier, devait se tenir un « Rendez-vous sur la forêt privée », ce rendez-vous ayant pour but, entre autres, de clarifier le rôle des différents intervenants et de discuter du financement du programme. Cette rencontre qui devait d'abord avoir lieu au printemps 2010 n'a toujours pas eu lieu. Côté financement, le ministère désire revoir la participation des propriétaires. Certains travaux, comme le plan d'aménagement, pourraient ne plus être subventionnés. Le coût devra alors être assumé en totalité par le propriétaire. RESAM et la Fédération des Producteurs de Bois demandent que le financement soit défini pour une période d'au moins trois ans. En principe, le ministère aimerait que les nouvelles mesures soient en place pour la prochaine saison, soit pour le 1^{er} avril 2011. Nous vous tiendrons au fait des développements et des incidences sur la SSAD dès que nous les connaîtrons.

Suite page 4 ...

PRÉSENTATION D'UN PROPRIÉTAIRE:

M. JACQUES THISDALE

Page 3

NOVEMBRE, 2010

De ma fenêtre, un chardonneret « travaille fort » à picorer sa pitance, tenant bon contre le vent, agrippé qu'il est, sur une branche d'échinacée. Je voyais, enfant, la même frénésie animalière alors que je déjeunais chez mes grands-parents : Mattie, ma grand-maman, Arthur mon grand-père. C'est là, avec eux, qu'est né chez moi le plaisir de marcher en forêt. Je suivais mon grand-père dans ses boisés, transportant pour nous deux ce qui allait être notre dîner-pique-nique, préparé par grand-maman : œufs durs, carottes et concombres du jardin, les tranches d'un pain « bon comme il ne s'en fait plus » et des tranches de jambon de la boucherie Pivin. Sous les arbres nous mangions. Un temps où on voyait encore les écrevisses dans les ruisseaux dont nous buvions l'eau. C'est pour dire!

En octobre 1972, Arthur Péloquin recevait l'accréditation de ferme forestière, pour une propriété située à St-Germain, des mains d'un représentant de l'Association forestière québécoise. Numéro #Q.728. Un numéro sur un document c'est peu pour définir les joies multiples que j'ai reçues. Ce certificat proprement estampillé était posé sur son bureau de travail. C'est là qu'il était, là que je le voyais lors de mes visites écourtées par le travail, et là qu'il m'a été donné... Il est toujours présent dans la bibliothèque entre Miron et Machiavel, c'est pour dire!

Mon ami Jacques Proulx me conseilla de devenir membre de la *Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond*. J'y suis depuis. Un plan d'aménagement forestier fut proposé, et depuis, plusieurs interventions sylvicoles ont été réalisées. J'écoute et je suis particulièrement attentif aux conseils prodigués par les ingénieurs et les techniciens du regroupement forestier. Grâce à leurs conseils, l'action de mon grand-père se concrétise, et se poursuivra encore, je le souhaite ardemment.

Récemment, grâce à la Fondation communautaire du grand Québec, fut créé, modestement, un fonds de dotation (communément appelé une fondation) au nom de mes grands-parents. Le fonds de dotation MATTIE-PAUL-PÉLOQUIN et ARTHUR-PÉLOQUIN, a pour objectif de soutenir le merveilleux travail de la maison familiale rurale du Granit, située à Saint-Romain. Les maisons familiales rurales, uniques en leurs genres au Québec, se spécialisent en agriculture, en foresterie et en acériculture... celle du Granit, en foresterie. L'alternance de la pratique et de la théorie tout au long de la formation des élèves contribue de plus à contrer le décrochage scolaire.

Les sommes recueillies de la mise en marché du bois produit, sous la direction de la *Société sylvicole Arthabaska-Drummond*, serviront d'apports au fonds. Il est clair que toute personne qui verse une somme à un tel organisme désigné via la Fondation communautaire reçoit un reçu pour fins fiscales.

La Fondation communautaire du grand Québec gèrera à perpétuité le capital ainsi recueilli et le revenu obtenu soutiendra annuellement l'objectif du Fonds Mattie-Paul-Péloquin et Arthur-Péloquin; soit la maison familiale rurale du Granit.

L'enseignement de ces écoles tient du « compagnonnage » au Moyen-Âge, discipline qui forma ceux qui somme toute, ont construit les cathédrales. Il m'a semblé que tous les humbles gestes que nous posons tous et toutes, au jour le jour, possédaient une puissance que d'autres cherchent ailleurs sans y parvenir.

Les marcheurs que nous sommes parmi les essences d'arbres, ne se sentent pas d'une essence supérieure. Nous foulons la même terre dont les arbres se nourrissent aussi. Le mot *Humble* vient de *Humus*... Terre... de l'étymologie latine.

...Nous sentons et entendons parfois notre souffle à travers le bruissement des feuilles.

...Il n'y a pas de mensonge avec les arbres qui ont du temps à nous donner.

...Marcher parmi eux c'est communiquer avec le temps qui nous est dévolu, prescrit pourrait-on dire, et avec la terre à laquelle nous retournerons.

Un don peut-être fait au nom du fonds Mattie-Paul Péloquin et Arthur Péloquin à l'adresse suivante:

Fondation communautaire du grand Québec
3100, avenue Bourg-Royal, bureau 150
Québec (Québec) G1C 5S7

Jacques Thisdale





... suite message du directeur général.

Notre usine de granules

Lors de notre porte-ouverte du 23 octobre dernier, vous avez été près de 175 à vous présenter; cela était bien au-delà de mes espérances. Cela démontre bien que le choix de votre conseil d'administration de démarrer cette usine était judicieux. Lorsque nous vous avons lancé cette invitation, nous croyions sincèrement que nous serions en pleine production mais des délais dans la confirmation de financement et, par la suite, dans la production des équipements et de leurs installations, vous ont empêchés de voir l'usine en production. Toutefois, c'était un mal pour un bien, car si nous avions été en pleine production, vous n'auriez pas pu voir les diverses machineries de si près et le bruit qu'elles génèrent ne nous aurait pas permis de les faire fonctionner et de vous parler en même temps.

Les divers convoyeurs devraient arriver début décembre. Le temps de brancher le tout et de faire quelques tests, si tout va bien, nous devrions pouvoir débuter la production en janvier. Nous aurons donc travaillé un an et demi pour mettre ce projet en marche. Les réels résultats se feront sentir sur les résultats financiers 2011-2012.

D'ici là, malgré les temps difficiles, je vous souhaite à tous, ainsi qu'à votre famille, un joyeux Noël et une Bonne année 2011!

Jean Page, Directeur général



*Toutes l'équipe de la SSAD
Vous souhaite une heureux et
Joyeux temps des fêtes.*



***** RAPPEL *****

Remboursement de taxes foncières 2010 **Gaston Samson, Ingénieur forestier**



Vous voulez bénéficier **du remboursement de 85 %** du montant total des taxes foncières (municipales et scolaires) de vos propriétés forestières payées en 2010? Vous devez donc avoir réalisé des travaux d'aménagement forestier admissibles pour un montant au moins égal aux taxes foncières et avoir obtenu un rapport d'un ingénieur forestier. Le remboursement est réclamé lors de votre déclaration d'impôt et est sous forme de crédit d'impôt provincial. **Si vous avez réalisé des travaux avec ou sans aide financière et croyez avoir droit à un tel remboursement, demandez votre rapport d'ingénieur forestier auprès du responsable technique Gaston Samson ou en communiquant avec votre technicien forestier de secteur.**